

INFORMATIONS UTILES A LA BONNE REALISATION DU CERTIFICAT PEB

Madame,
Monsieur,

Afin de réaliser un certificat PEB reflétant le plus proche la réalité, nous vous remercions de lire les informations suivantes :

Si un PEB a déjà été réalisé, même s'il n'est plus valable, il est préférable de le mentionner en envoyant une copie du certificat ou le numéro de celui-ci.

Ce numéro se trouve dans l'acte de vente (si un PEB a été réalisé pour la vente)

Si le bien est chauffé, ventilé et/ou utilise de l'eau chaude sanitaire via un système commun à plusieurs entités, il faut demander le rapport partiel valable au syndic ou la personne responsable de la gestion de l'immeuble. Sans celui-ci, la réalisation du PEB n'est pas possible.

En cas de bien avec une boîte au numéro de police, il faut bien mentionner ce numéro ou lettre de boîte. Si la base de données ICAR (base de données de la région wallonne reprenant toutes les adresses et numéros en Wallonie) ne comprend pas la boîte éventuelle, il ne sera pas possible de réaliser le certificat PEB et il faudra demander une adaptation au service urbanisme de la commune. Celui-ci adaptera la base ICAR si l'immeuble est en conformité urbanistique.

Pendant la visite du bien, il se peut que le certificateur ne puisse pas voir certaines informations pouvant influencer le certificat (Isolation des murs, toiture, combles, systèmes de production d'énergie, ventilation...)

C'est au demandeur, de préparer et faire parvenir ces informations appelées preuves acceptables pouvant influencer le résultat.

L'année de construction est également une information intéressante.

Preuve acceptable signifie un document officiel de l'architecte, des factures des travaux du bien à certifier, des photos de travaux montrant clairement les endroits isolés, etc.

Sur le site www.energie.Wallonie.be vous trouverez toutes les informations à ce sujet.

En cas de question, n'hésitez pas à me contacter

Cordialement,

Dimitri Klein
0476/85.76.29

Certificateur PEB
Auditeur logement
Contrôle électrique